



**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA
SITUATION FINANCIERE
POUR L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2017**

SOMMAIRE

Synthèse.....	3
A. Activité et résultat	4
A.1 <i>Activité</i>	4
A.2 <i>Résultat de souscription</i>	6
A.3 <i>Résultat des investissements</i>	7
B. Système de gouvernance	10
B.1 <i>Informations générales sur le système de gouvernance</i>	10
B.2 <i>Exigences de compétence et d'honorabilité</i>	12
B.3 <i>Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité</i>	12
B.4 <i>Système de contrôle interne</i>	14
B.5 <i>Fonction d'audit interne</i>	15
B.6 <i>Fonction actuarielle</i>	15
B.7 <i>Sous-traitance</i>	16
C. Profil de risque.....	17
C.1 <i>Risque de souscription</i>	17
C.2 <i>Risque de marché</i>	17
C.3 <i>Risque de crédit</i>	18
C.4 <i>Risque de liquidité</i>	19
C.5 <i>Risque opérationnel</i>	19
D. Valorisation à des fins de solvabilité	20
D.1 <i>Actifs</i>	20
D.2 <i>Provisions techniques</i>	21
D.3 <i>Autres actifs et passifs</i>	25
E. Gestion du capital.....	28
E.1 <i>Fonds propres</i>	28
E.2 <i>Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis</i>	29
ANNEXES	33
<i>BILAN PRUDENTIEL(S.02.01.02)</i>	33
<i>PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (S.05.01.02)</i>	35
<i>PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR PAYS (S.05.02.01)</i>	37
<i>PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (S.12.01.02)</i>	39
<i>PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE (S.17.01.02)</i>	40
<i>SINISTRES EN NON VIE (S.19.01.21)</i>	41
<i>IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES (S.22.01.21)</i>	42
<i>FONDS PROPRES (S.23.01.01)</i>	43
<i>CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – FORMULE STANDARD (S.25.01.21)</i>	44
<i>MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES MIXTES (S.28.02.01.)</i>	45

SYNTHESE

Etabli conformément aux articles 307 à 311 du Règlement délégué de la Commission du 10 octobre 2014 et à son annexe 20 ainsi qu'aux dispositions de l'article L.355-1 du Code des assurances, le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière portant sur l'année 2017 a été, en application de l'article R. 355-1 du Code des assurances :

- Adopté par le COMEX de la société lors de sa réunion du 19 avril 2018 ;
- Approuvé par son Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 mai 2018.

Si l'année 2016 a été pour MUTEX une année de transition, symbolisée par la décision de prise de participation majoritaire d'Harmonie Mutuelle dans son capital d'une part, et la volonté de ses actionnaires de reprendre les activités de distribution sur les secteurs des grands comptes en Prévoyance et Santé d'autre part ; l'année 2017 fait figure de nouveau départ pour MUTEX, avec la mise en place d'une nouvelle feuille de route, d'une nouvelle gouvernance, et d'un nouveau plan stratégique 2018-2020 approuvé en Conseil d'Administration fin 2017.

Au plan financier, MUTEX affiche, dans la continuité de 2016, un niveau de résultat solide de 26,3 M€ 2017 contre 27,8 M€ en 2016. Fin 2017, son ratio de solvabilité s'établit à 199,6% avec application de la mesure transitoire Provision sur le périmètre du portefeuille Epargne (en amélioration d'un peu plus de 15 points par rapport à 2016) et à 154,3% hors effet de cette mesure transitoire.

Au plan de l'activité et des évolutions réglementaires, l'année 2017 est une année marquée par plusieurs évolutions significatives pour MUTEX parmi lesquelles :

- Le changement de schéma d'assurance sur le contrat des salariés de la sécurité sociale (UCANSS) qui induit une baisse significative de son chiffre d'affaires en santé (-150 M€) ;
- Le déploiement de la DSN en collectif avec 41% des cotisations Prévoyance émises en 2017 via ce dispositif avec un changement progressif dans le rythme d'encaissement des cotisations ;
- La suppression à compter du 01/01/2018 de la prise en charge par l'Etat des majorations légales de rentes de droit commun qui s'est traduit par un provisionnement complémentaire de 7 M€ .

Au plan des risques, la structure de MUTEX reste inchangée par rapport à 2016. Les risques évalués comme forts ou majeur sont le risque de souscription Santé et le risque de marché, avec un capital de solvabilité requis (SCR) qui représente (après diversification et absorption) respectivement 43% et 37% du SCR total.

En regard de ce SCR total qui s'élève à fin 2017 à 739,9 M€ (contre 750,3 M€ fin 2016), le niveau de fonds propres économiques de MUTEX permet d'absorber le cas échéant des chocs sur ses principaux risques.

A. ACTIVITE ET RESULTAT

A.1 ACTIVITE

MUTEX est une Société Anonyme d'assurance à Conseil d'Administration.

C'est une société mixte, agréée pour les activités d'assurance vie et d'assurances complémentaires en cas de maladie ou d'accident (branches réglementaires 1, 2, 20, 21 et 22).

Son siège social se situe au 125 avenue de Paris à CHATILLON (92 327).

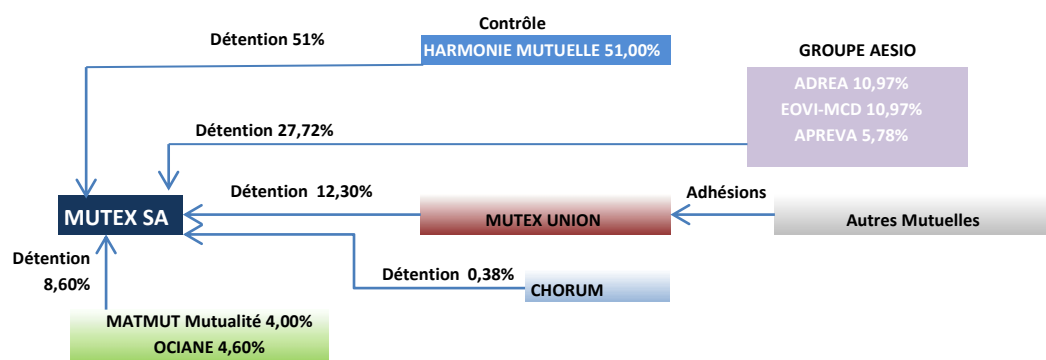
L'Autorité de contrôle en charge de sa supervision est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La revue annuelle des comptes sociaux de MUTEX est réalisée par le cabinet Mazars.

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice s'établit à 608.

A.1.1. Actionnariat et Gouvernance

Au 31/12/2017, le capital social de MUTEX est détenu à 100% par 8 acteurs mutualistes selon la répartition suivante :



Fin 2016, les Assemblées Générales de MUTEX, MUTEX Union et Harmonie Mutuelle ont autorisé un transfert de parts entre MUTEX Union et Harmonie Mutuelle à hauteur de 17% du capital de MUTEX. Ce transfert était subordonné à l'autorisation de l'ACPR d'une part, et à celle de l'autorité de la Concurrence d'autre part. Cette opération a été autorisée en 2017, par l'ACPR le 16/02/2017 ainsi que par l'autorité de la Concurrence le 27/07/2017. Après cette opération, le pourcentage de participation d'Harmonie Mutuelle dans MUTEX est dorénavant de 51%, celui de MUTEX Union de 12,3% et celui des autres actionnaires reste inchangé.

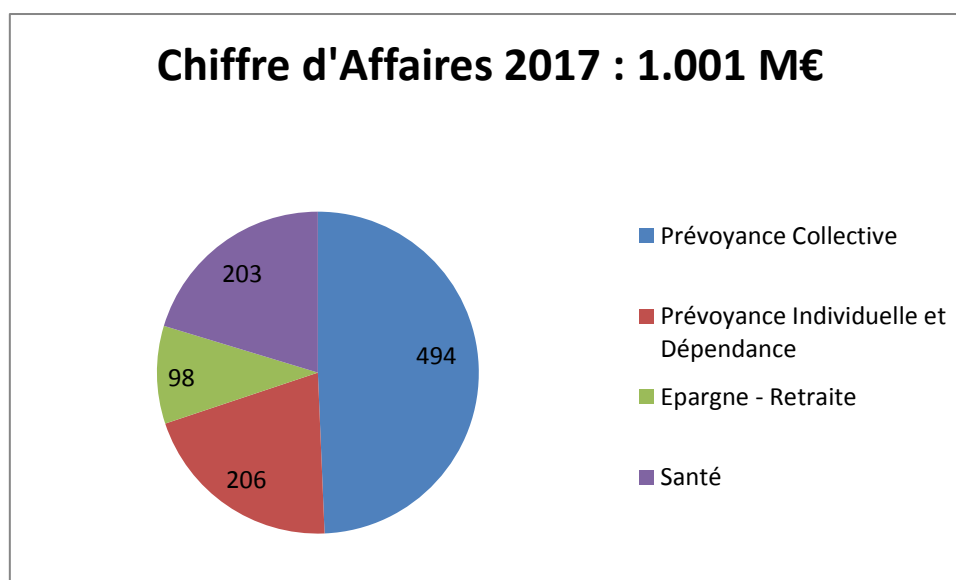
A.1.2. Activité

La gamme des produits proposés par MUTEX couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques.

Par ailleurs, MUTEX peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires :

- Rentes de conjoints et Rentes éducation avec l'OCIRP ;
- Epargne salariale et PERCO avec Interexpansion-Fongépar ;
- Assistance avec I.M.A. et R.M.A.

Au 31/12/2017, le chiffre d'affaires brut de MUTEX (1 001 M€) est composé de primes relevant de son activité d'assureur direct (826 M€) et de primes relatives à des acceptations en réassurance (175 M€) dont l'activité de MUTEX Union réassurée à 100% (49 M€).



La Prévoyance, métier cœur de MUTEX, représente près de 70% de son chiffre d'affaires avec une forte présence de MUTEX sur le secteur des Conventions Collectives de branches (41 % de l'ensemble de la Prévoyance) et sur les Grands Comptes (23% de la Prévoyance totale).

A.1.3. Faits marquants de l'exercice

L'année 2017 a été marquée par l'augmentation de la participation d'Harmonie Mutuelle de 34% à 51% dans le capital de la société, et la mise en place d'une nouvelle gouvernance, sous la forme d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Générale.

Hormis MUTEX Union qui a cédé une partie de sa participation à Harmonie Mutuelle, les autres actionnaires ont conservé leurs parts respectives dans le capital de MUTEX.

Au plan financier, l'année 2017 s'inscrit dans la continuité de 2016 avec le maintien d'un environnement de taux bas, et n'a en conséquence pas occasionné de nouvelle baisse de taux techniques.

Sur le plan réglementaire, l'année 2017 a été impactée :

- Par le déploiement des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) entraînant une évolution nécessaire du processus de gestion des cotisations,
- Par la fin de la prise en charge par l'Etat des majorations légales de droit commun (hors anciens combattants) obligeant les assureurs à prendre à leur charge les provisions nécessaires à leur financement,
- Par une nouvelle contribution exceptionnelle calculée sur l'impôt sur les sociétés dans le cadre de la loi de finance rectificative 2017.

A.2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION

Le résultat de souscription pour 2017 s'établit à 86 M€ comme pour 2016. Sa décomposition par type de produit est la suivante :

Périmètre	2016	2017
Epargne/Retraite	-16	-18
Prévoyance Collective	-2	18
Prévoyance individuelle et dépendance	72	63
Santé Collective	31	24
TOTAL	86	86

Et par « Line of business » (Lob), nous avons :

Lob	Descriptif	2016	2017
1	Santé	7	9
2	IJ/Invalidité Dépendance annuelle	14	34
13	Santé Acceptation	24	14
14	Incapacité/Invalidité Acceptation	12	-1
29	Dépendance viagère	5	6
30	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation	5	-3
31	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation en UC	0	1
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	35	30
33	Rentes en attente/Invalidité Dépendance annuelle	-8	-11
35	Rente Invalidité Acceptation	-9	1
36	Acceptation Vie	2	6
TOTAL		86	86

Si l'on retire du résultat de souscription les chargements sur cotisations et sur en-cours et les frais associés aux prestations, on obtient le résultat technique, indicateur permettant d'évaluer l'adéquation du portefeuille avec les barèmes utilisés pour la tarification.

Résultats techniques

Les résultats techniques par type de produit sont indiqués ci-dessous :

Périmètre	2016	2017
Epargne/Retraite	-12	-8
Prévoyance Collective	-41	-32
Prévoyance individuelle et dépendance	33	22
Santé Collective	3	3
TOTAL	-17	-15

En Prévoyance Collective, après plusieurs années de dégradation, 2017 est marquée par une amélioration de la sinistralité en Arrêt de travail toutefois compensée en partie par la dégradation en Décès. L'amélioration notable du résultat est due pour l'essentiel à l'absence de changement de taux technique en non vie en 2017 mais est limitée par les dotations sur les provisions d'égalisation.

En Prévoyance Individuelle, après une bonne année 2016 en termes de sinistralité, l'année 2017 est marquée par une augmentation des arrêts de travail. En revanche, le risque Décès s'est maintenu au même niveau qu'en 2016. Le résultat des contrats Dépendance est déficitaire car la baisse des taux techniques n'est pas encore compensée par les augmentations tarifaires qui s'étalent sur plusieurs années.

En Epargne-Retraite, le résultat technique 2017 intègre la provision pour majorations légales de rentes de 7 M€ (désengagement de l'Etat sur le remboursement des majorations de rentes légales de droit commun).

L'activité Santé est techniquement équilibrée ce que nous retrouvons dans les résultats 2017 (l'année 2016 intégrait des réalisations de bonis sur les années antérieures).

A.3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS

A.3.1 Analyse du résultat financier

Le taux de rendement comptable des placements financiers est de 2,84% pour l'exercice 2017. Le taux de rendement était de 2,71% en 2016.

Cette évolution résulte de plusieurs circonstances antagonistes :

- Les revenus obligataires continuent de diminuer progressivement au fur et à mesure des réinvestissements qui s'effectuent dans un contexte de taux bas ;
- Les revenus sur les autres placements ont augmenté fortement au cours de l'exercice 2017 comparativement à l'exercice 2016. Cette augmentation est constatée d'une part sur les revenus des OPC et d'autre part, sur les revenus des placements immobiliers ;
- Les produits financiers non récurrents sont également en augmentation en raison de la réalisation de plus-values nettes sur OPC plus importantes par rapport à l'exercice précédent, notamment sur des FCPR en Infrastructure. Il est à noter par ailleurs qu'une régularisation sur antérieurs au cours de l'exercice 2016 avait contribué à la baisse des produits financiers non récurrents de l'exercice.

En M€	2016	B2017	2017
Produits financiers courants	200,9	193,9	205,2
<i>Revenus obligataires</i>	179,8	170,1	178,0
<i>Revenus sur autres placements</i>	21,2	23,7	27,1
Produits financiers non récurrents	0,9	10,0	10,5
<i>Plus et moins values nettes de PDD</i>	3,9	10,0	9,7
<i>Variation du stock de PDD des valeurs non amortissables</i>	1,4	0,0	0,8
<i>Régularisation sur antérieurs</i>	-4,4	0,0	0,0
Frais internes et externes des placements	-4,6	-5,2	-4,3
Total des produits financiers nets	197,3	198,7	211,4
Encours moyen	7 277,1	7 463,1	7 433,1
Taux de rendement comptable des placements	2,71%	2,66%	2,84%
Taux de rendement courant des placements	2,70%	2,53%	2,70%

Par rapport au budget 2017, le total des produits financiers nets de l'exercice 2017 est supérieur de 12,7 M€, soit 6,0 % de ce total.

A.3.2 Analyse des produits financiers par catégorie du code d'identification complémentaire

Le tableau présenté ci-dessous décompose, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), les revenus, les plus ou moins-values réalisées, les dotations et reprises à la réserve de capitalisation, les dotations et reprises aux provisions pour dépréciation des placements et les frais internes et externes des placements.

Ce tableau permet également de montrer la ventilation du taux de rendement comptable, par catégorie du CIC, de l'exercice et de l'exercice précédent.

En M€	Catégorie du CIC	Revenus	PMV	Dot/Rep RC	Dot/Rep provisions	FI & FE placements	Produits nets	Encours moyens	Taux Rdt	Taux Rdt N-1
Obligations souveraines	1	76,7	-9,0	9,0	0,0	-1,3	75,4	2 299,5	3,28%	3,27%
Obligations d'entreprises	2	83,0	2,0	-2,4	15,5	-1,9	96,2	3 245,2	2,96%	3,07%
Actions	3	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,6	4,2	14,14%	8,13%
Fonds d'investissements	4	18,6	9,7	0,0	0,3	-0,7	28,0	1 188,5	2,35%	1,31%
Titres structurés	5	3,4	0,0	0,0	0,0	-0,1	3,3	104,3	3,18%	2,69%
Trésorerie et dépôts	7	8,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	7,7	575,2	1,34%	1,44%
Crédits hypothécaires et prêts	8	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	15,0	1,18%	1,99%
Actifs immobiliers	9	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	1,2	7,03%	5,03%
Total		190,4	2,9	6,6	15,8	-4,3	211,4	7 433,0	2,84%	2,71%

Le total des produits nets des obligations, hors titres structurés, est de 171,6 M€ pour un encours moyen de 5 544.7 M€, ce qui donne un taux de rendement comptable des obligations de 3,09%.

Sur le même périmètre, le taux de rendement comptable des obligations de l'exercice 2016 était de 3,15%.

Les encours des fonds d'investissements sont retraités de la part non libérée des titres qui s'élève, au 31/12/2017, à 53,4 M€ dont 1,8 M€ pour les fonds immobiliers et 51,6 M€ pour les fonds de capital-investissement et les fonds d'infrastructures.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance mis en place par MUTEX s'inscrit pleinement dans le respect des principes structurants de la réglementation Solvabilité 2 :

- Son organisation institutionnelle (B.1.1.) satisfait à l'impératif de distinction entre fonctions exécutives et fonctions de contrôle ainsi qu'à l'impératif de traitement efficace des informations ;
- Les politiques écrites mises en place (B.1.2.) offre une assurance raisonnable d'exhaustivité du dispositif de maîtrise des risques ;
- La société a, bien évidemment, nommé des responsables de fonctions clés satisfaisant aux exigences de compétence et d'honorabilité comme cela sera vu au point B.2.

L'année 2017 a été marquée par le changement de mode de gouvernance avec le passage d'un Conseil de Surveillance à un Conseil d'Administration. Le mode de gouvernance avec un Directoire de deux membres et un conseil de surveillance de dix-huit membres a été détaillé dans le rapport RSR pour l'exercice 2016. Sur ce système qui a pris fin le 29 juin 2017, il convient de noter que le Directoire s'est réuni à 25 reprises et 3 pour le Conseil de Surveillance.

B.1.1. L'organisation institutionnelle de MUTEX

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2017 a adopté à l'unanimité le changement du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'Administration, régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.

B.1.1.1. La direction effective

La direction effective de la société est assurée par le Directeur Général et un directeur général délégué :

Le Directeur Général : Madame Catherine ROUCHON.

Le Directeur Général Délégué : Monsieur Christian MAREY.

Pour assurer, efficacement, ses responsabilités, la direction effective réparti entre le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, les différents directions et services de la société en distinguant dans cette répartition l'exercice de l'autorité hiérarchique de l'exercice de l'autorité fonctionnelle.

Tous les dossiers et arbitrages significatifs sont examinés en Comité Exécutif (COMEX) qui est constitué des deux membres de la direction effective, du directeur général adjoint, qui est en charge de la Transformation, Opérations et Performance et du directeur des risques et de la stratégie.

Dans son fonctionnement et afin de garantir la circulation, tant ascendante que descendante, de l'information, le COMEX (20 réunions au 31/12/2017 depuis le changement de gouvernance du 29 juin 2017) invite à participer, à tout ou partie de ses réunions, tout directeur en charge ou en lien avec un dossier présenté. Il tient, chaque mois une réunion avec l'ensemble des directeurs et s'appuie sur un ensemble de comités couvrant tous les domaines d'activité de la société : placements, engagements, ressources humaines, maîtrise des risques, technique, ...

Enfin, la direction effective s'attache à ce que les délégations de responsabilités et de signatures soient tenues à jour en permanence en intégrant les réorganisations de services et les mouvements de délégués ; c'est ainsi que depuis le changement de gouvernance, la direction effective a procédé à six mises à jour de délégations de signature.

B.1.1.2. Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de dix-huit administrateurs dont dix-sept représentants les actionnaires et un indépendant.

La durée des fonctions d'administrateurs est de 6 ans et les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de 70 ans.

Aucun des administrateurs n'est titulaire d'un contrat de travail conclu avec la société. L'exercice des fonctions d'administrateurs est gratuit. Toutefois l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2017 a décidé d'allouer des jetons de présence au Conseil d'Administration. Ce dernier, en séance du 18 décembre 2017 a décidé de la répartition en les attribuant à l'administrateur indépendant.

Les administrateurs du conseil sont choisis par les actionnaires parmi leurs administrateurs ou leurs dirigeants salariés.

Le Conseil d'Administration a tenu 4 réunions en 2017 (à compter du 29 juin 2018) avec un taux de présence effective de 75 % pour l'ensemble de l'exercice, le taux de présence effective minimale requis par la réglementation pour pouvoir délibérer ayant été satisfait à toutes ses réunions.

Chacune des réunions du conseil d'administration donne lieu à un procès-verbal.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur le Comité d'Audit, Finances et Risques qui est le prolongement du Comité d'Audit mis en place dès 2011 lors de la création de la société, est composé de cinq membres, dont le membre indépendant du Conseil d'Administration qui en est son président.

B.1.1.3. L'Assemblée Générale

Ne seront retenues dans le présent rapport eu égard à son objet que les seules résolutions concernant, directement, le système de gouvernance de la société, soit les trois résolutions suivantes :

- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 (quorum et majorité renforcés) modifiant le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à conseil d'administration ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 (quorum et majorité renforcés) adoptant les nouveaux statuts ;

- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2017 nommant les administrateurs du Conseil d'Administration.

B.1.2. Les politiques écrites

Pour mieux formaliser les procédures mises en œuvre pour garantir, raisonnablement, l'exhaustivité et la cohérence du dispositif de maîtrise des risques, MUTEX s'appuyait, au 31 décembre 2017, sur seize politiques écrites couvrant les divers domaines de risques identifiés.

Structurées de façon variable, ces politiques écrites présentent un contenu répondant aux mêmes préoccupations :

- Présentation des objectifs poursuivis ;
- Principes fixés par les dirigeants effectifs en corrélation avec la stratégie de la société ;
- Description des processus incluant le recensement des principales tâches à effectuer et la désignation de leurs responsables ;
- Obligations d'information et d'alerte ;
- Le cas échéant, plans d'action et/ou modes opératoires définis comme cibles à court ou moyen terme.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Aucune des nominations de responsable de fonction clé n'a donné lieu à observation de la part du superviseur, attestant qu'elles satisfaisaient aux exigences de compétence et d'honorabilité attendues.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-2 du code des assurances, le système de gestion des risques repose sur :

- Un processus de détermination du profil de risque et une cartographie des risques ;
- Des procédures d'informations et d'alerte, afin de permettre des prises de décision au niveau adéquat dans la structure organisationnelle et institutionnelle.

B.3.1. Détermination et mesure des risques

S'agissant de l'identification des risques, deux approches complémentaires sont mises en œuvre. Les principaux risques financiers, techniques, stratégiques et externes sont analysés annuellement selon une approche top down, s'appuyant sur les connaissances du management et un référentiel externe (Ifaci) pour viser une exhaustivité des risques au-delà de ceux intégrés dans le calcul du capital de solvabilité requis. Dans cette approche, les dirigeants effectifs ont été consultés en septembre 2017 pour donner leur propre appréciation de l'exposition aux risques.

En application d'une approche bottom-up, les responsables de processus opérationnels au travers d'ateliers garantissent un recensement fin et approprié des risques opérationnels conduisant à l'établissement d'une cartographie pertinente et globale. Une trentaine d'ateliers ont eu lieu en 2017. En complément de cette démarche a été menée sur le dernier trimestre 2017 une analyse des risques opérationnels au niveau des macro-processus de l'entreprise avec les responsables de macro-processus qui sont pour la plupart membres du Comité des Directeurs.

L'évaluation des risques est également appréciée selon deux approches :

- Une évaluation qualitative de leurs impacts et des actions d'atténuation mises en place,
- Une évaluation quantitative par approche simulateur, correspondant au modèle standard.

Un changement de méthodologie a été opéré en 2017 pour l'évaluation qualitative des risques stratégiques, financiers, assurantiels et exogènes. L'évaluation de ces risques a été réalisée à partir d'informations quantitatives permettant d'identifier le périmètre du portefeuille de MUTEX concerné par le risque et la concentration sur ce périmètre. Ce changement de méthodologie a amené à revoir l'évaluation de ces risques.

L'évaluation qualitative des risques par le management, actualisée dans la cartographie des risques en septembre 2017, a été confrontée aux mesures quantitatives de certains risques obtenues par la modélisation dans le cadre du processus ORSA, sous le pilotage de la fonction clé Gestion des Risques.

Le processus de gestion des risques, sous le pilotage des dirigeants effectifs, a été complété dès 2012 afin d'intégrer le pilotage de l'évaluation interne prospective des risques et l'émission du rapport ORSA.

B.3.2. Procédures d'informations afin de permettre des prises de décision à un niveau adéquat

L'actualisation de l'analyse du profil de risque ainsi que du business plan intégrant le ratio de couverture de solvabilité sur une période prospective est réalisée au moins une fois par an. La direction des risques a la charge de présenter aux dirigeants effectifs les modalités d'évaluation et les analyses détaillées ; en amont, l'appropriation par les principales directions concernées est continue grâce à des ateliers de partage et de validation des résultats, et à la présentation des analyses dans le cadre des comités spécialisés.

Le dispositif global de maîtrise des risques repose sur un système de délégation à des comités pour les principaux risques (comités auxquels participe le directeur des risques), avec un reporting à l'attention du COMEX.

Recensées dans une documentation en accès partagé, les méthodologies ayant un impact important sur les évaluations de risque (à titre d'exemple les évaluations de crédit par des organismes externes) ont donné lieu à une présentation et une validation dans le cadre d'une instance à laquelle participe le directeur général délégué.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-4, le système de contrôle interne comprend des procédures, un cadre de contrôle et des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise. Il inclut la vérification de la conformité.

Décrite dans une politique spécifique, la procédure clé s'appuie sur une approche par les risques. Pour chaque processus de MUTEX, le responsable contrôle interne réalise avec le responsable de processus une cartographie des risques opérationnels actualisée à minima tous les 3 ans (avec une périodicité plus forte pour les processus comportant des risques forts ou majeurs, ou pour ceux pour lesquels il y a une évolution importante susceptible de faire évoluer les risques).

Les directions métiers sont responsables de la définition du niveau de contrôle de 1er niveau adéquat sur leur périmètre d'activités, au regard des risques inhérents à l'activité, et de la mise en œuvre de ce dispositif.

Elles sont également responsables de la définition et de la mise en œuvre du contrôle permanent de 2ème niveau sur leur périmètre d'activité, tant en interne que sur les délégataires. La direction des risques participe à la conception et à la revue annuelle des contrôles permanents ainsi qu'à l'analyse des résultats, centralisés dans un outil unique.

Le responsable contrôle interne effectue des tests d'efficacité sur les actions de maîtrise jugées comme clé, pour évaluer la correcte conception de chaque action et son bon déroulement, et alimente une base Incident qui permet de rentrer dans une démarche d'amélioration continue en identifiant des plans d'actions pour éviter que l'incident ne se reproduise.

La vérification de la conformité est également intégrée dans le cadre du contrôle interne.

Le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur l'animation d'une filière conformité (structurée autour de deux clubs de correspondants en veille juridique et conformité) et sur un Comité de Conformité bimensuel pour diffuser les nouvelles réglementations, identifier les impacts opérationnels pour MUTEX, définir des plans d'actions à mettre à œuvre par les directions métiers pour être en conformité et suivre l'avancement de ces plans d'actions.

En parallèle, le responsable de la fonction vérification de la conformité identifie et évalue le risque de non-conformité.

Une fois que la mise en conformité a été réalisée, le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur le dispositif de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne pour s'assurer du respect des procédures garantissant la conformité aux lois et aux règlements.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

En application de l'article R.354-5 du code des assurances, le responsable de la fonction audit a pour rôle :

- D'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, de gestion des risques et du dispositif de gouvernance ;
- De formuler des recommandations ainsi que des propositions d'actions, au vu de ses conclusions.

En s'appuyant sur une approche par les risques, le responsable de la fonction soumet un plan d'audit quinquennal à la Direction générale et au Comité d'audit, finances et risques.

Les dysfonctionnements relevés lors des missions, conduisent à l'émission de recommandations priorisées en fonction de la criticité du risque. Les plans d'actions définis en regard de ces recommandations, font systématiquement l'objet d'un suivi de leur mise en œuvre.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

En application de l'article R.354-6 du code des assurances, les principales activités menées par le responsable de la fonction actuarielle en 2017 ont porté sur :

- La vérification de la qualité des inputs et des contrôles du processus d'inventaire S1, avec l'utilisation du nouveau système décisionnel ;
- La validation de la méthodologie, des hypothèses et des données pour les calculs en univers Solvabilité 2, dans le cadre des instances mises en place ;
- L'analyse de la cohérence des variations des provisions techniques S1 et S2 entre 2015 et 2016;
- L'encadrement du basculement de l'ensemble des travaux S2 vers l'outil de marché Addactis Modeling pour une mise en production à l'arrêté du 31/12/2017 ;
- Des travaux visant à une meilleure connaissance des engagements pris lors des souscriptions ;
- L'optimisation de la couverture de réassurance.

Les recommandations exprimées suite à ces travaux figurent dans le rapport actuariel, validé par le Conseil d'administration le 18 décembre 2017.

L'avis exprimé sur la politique de souscription et de provisionnement, avec un focus sur la prévoyance collective, ainsi que l'avis sur la politique de réassurance figurent dans ce même document.

Pour 2018, le responsable de la fonction actuarielle a formulé des recommandations portant notamment sur la poursuite de l'amélioration des processus (réduction du périmètre non modélisé, qualité des données, suivi des effets du changement de d'outil S2 ...), un suivi technique plus fin des

affaires souscrites, l'actualisation de barèmes tarifaires pour les garanties Arrêt de travail et le suivi plus détaillé des rentabilités.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Dès lors qu'une direction métier identifie un nouveau besoin de sous-traitance, elle définit en coordination avec le responsable de la fonction Gestion des Risques s'il s'agit d'une activité critique ou importante selon les critères définis dans la politique de sous-traitance. Aucune délégation mise en œuvre en 2017 n'a rempli ces conditions.

Deux externalisations décidées antérieurement sont considérées critiques et importantes : la délégation sur la gestion financière et l'hébergement de l'exploitation informatique. A ce titre, elles font l'objet d'un suivi sous un angle économique, pour s'assurer du respect continu par le prestataire de tous les engagements prévus par le contrat.

Ces délégations sur des activités très spécialisées se justifient pour l'atteinte d'une taille critique permettant de garantir une sécurité des opérations.

Dans les deux cas, les délégataires sont situés en France.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La prévoyance collective (activité prépondérante renforcée avec le désengagement progressif de MUTEX sur l'activité frais de santé, avec près de 49 % du chiffre d'affaires en 2017) explique l'importance du risque de souscription sur les engagements « santé non similaire à la vie ». Le capital requis s'avère faible sur les engagements de remboursement de frais de soins, du fait de la part de cette activité (en baisse significative en 2017) et du niveau de cession en réassurance. En application de la formule standard, pour les indemnités journalières et les rentes d'invalidité non consolidées, les calculs basés forfaitairement sur les primes et les provisions aboutissent par contre à des montants significatifs de fonds propres mobilisés.

L'importance des garanties décès en prévoyance collective et individuelle dans le portefeuille aboutit également à un capital requis relativement élevé au titre du sous-module catastrophe vie, avant prise en compte du transfert par la réassurance.

Au vu du portefeuille de la société, l'approche qualitative du risque de souscription aboutit également à une mesure de ce risque comme majeur ou fort, après prise en compte des mesures permettant de réduire ce risque, au titre :

- De l'érosion de la rentabilité du fait d'une dérive de sinistralité,
- De l'insuffisance des tarifs par rapport au coût réel des garanties et frais de gestion.

L'activité de prévoyance collective est soumise à de nombreuses contraintes externes telles que le resserrement des marges et le contexte économique des entreprises (hausse de l'incapacité de travail en particulier), ainsi que des évolutions réglementaires (fin des désignations dans les branches professionnelles).

Le programme de réassurance renforce la protection du portefeuille.

L'activité d'assurance de MUTEX bénéficie de réassurance sous deux formes :

- Des traités en quote-part sur des contrats spécifiques, avec un engagement des réassureurs par année de survenance des sinistres (la quasi-totalité des engagements réassurés donnent lieu à des contreparties et sont cédés à des réassureurs européens) ou par année de souscription (pour les garanties dépendance) ;
- Des traités en excédent de sinistres, pris en compte exclusivement pour le risque catastrophe vie dans le calcul du capital requis, au vu des conditions contractuelles.

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Après mise en transparence des fonds d'investissement, le pourcentage des titres obligataires dans le total de la valorisation des actifs financiers s'accroît pour atteindre 79%. Les actions de type 2 atteignent 1,2% de la valeur économique, tandis que les actions comportant un risque plus limité, de type 1, représentent 10,4%.

Ces caractéristiques expliquent en grande partie le besoin de capital requis obtenu par sous-module de risque. Le niveau élevé du risque de spread (353 M€ avant absorption) s'explique par le contexte économique de taux bas, augmentant fortement la valeur de marché des obligations, la part importante des obligations d'entreprises dans le portefeuille et leur répartition en terme de notation.

Le capital requis au titre de la variation des taux d'intérêt est limité du fait de la bonne adéquation de l'actif par rapport aux engagements du passif, avec des sensibilités proches. En cas de hausse des taux, l'évolution des provisions techniques « Best Estimate » subit une compensation entre la charge supplémentaire au titre de la participation aux bénéfices discrétionnaires et la réduction du coût d'options.

Le principal risque financier identifié comme fort ou dans la cartographie actualisée en septembre 2017, selon une approche qualitative, est pris en compte dans le calcul du capital requis dans le cadre de la formule standard. Il s'agit du risque de variation défavorable de la qualité de crédit d'un émetteur conduisant à l'augmentation de la prime de risque attendue par ses créanciers (spread).

Un suivi des plus-values latentes est effectué mensuellement par la direction financière de MUTEX afin d'identifier au plus tôt une tendance de baisse des prix de marché sur une catégorie d'emprunts obligataires et réviser le cas échéant l'allocation d'actifs et le niveau cible de réserve de capitalisation.

La société ne dispose d'aucune couverture financière et ne met en œuvre aucune technique d'atténuation des risques financiers, en dehors du pilotage mensuel au sein du comité des placements.

C.3 RISQUE DE CREDIT

Le capital de solvabilité requis au titre de ce sous-module est faible pour MUTEX (inférieur à 3% du total) du fait :

- De l'exposition limitée du nombre de tiers et de leur qualité en termes de solvabilité (principalement assureurs, réassureurs et établissements bancaires français ou européens) ;
- De la prise en compte d'effet de compensation entre créances et dettes pour un même tiers entrant dans le champ de l'exposition de type 1 ;
- Du volume limité de créances supérieures à 3 mois.

Le recours extrêmement limité à des intermédiaires (autres que les mutuelles ayant noué un partenariat de distribution ou de gestion avec MUTEX) et des critères dans le choix des réassureurs (notation, dépôts en regard des engagements,...) permettent de limiter également la vision qualitative du risque.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est suivi tous les ans à travers les calculs des durations de l'actif et du passif ainsi qu'une étude d'adéquation des flux « Cash Flow Matching » (qui est prise en compte dans les mandats de gestion).

Ces études consistent à vérifier si, à chaque pas de temps, les flux d'actif (coupons, valeurs de remboursement, dividendes...) sont suffisants pour couvrir les flux de passif (prestations, frais, commissions).

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

En application de la politique de contrôle interne, une analyse des risques est menée à minima tous les trois ans sur l'intégralité des processus opérationnels. La cartographie qui synthétise les appréciations des risques bruts a été présentée aux dirigeants effectifs en janvier 2017.

Cette démarche a été complétée en 2017 par une approche d'identification des risques au niveau des macro-processus, un partage des résultats a été réalisé lors d'un comité maîtrise des risques du début d'année 2018.

Afin de limiter les incidents et leur impact financier, des actions de maîtrise sont mises en œuvre et donnent lieu à un suivi permanent sur l'ensemble des processus et un contrôle interne de deuxième niveau.

Un seul risque opérationnel est vu comme majeur, en tenant compte des actions de maîtrise mises en place ; Il s'agit du risque relatif au renouvellement des contrats collectifs et aux révisions tarifaires des contrats déficitaires. Le changement d'interlocution commerciale opéré début d'année 2018 et les nouveaux principes concernant les rehaussements tarifaires nécessitent de définir de nouvelles façons de fonctionner.

Hormis ce risque, les risques opérationnels vus comme majeurs en cotation brute bénéficient d'un système d'actions d'atténuation permettant de les réduire de façon significative, et d'être évalués comme significatifs ou faibles en cotation nette.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 ACTIFS

D.1.1. Principe de valorisation des placements

Dans le bilan prudentiel, les placements sont évalués à leur juste valeur selon le modèle d'IAS 39. La juste valeur, appelée communément valeur de réalisation, est calculée dans le cadre du processus de clôture S1.

Il peut s'agir :

- D'une valeur de marché (actions cotées, obligations, OPCVM) ;
- D'une valorisation externe (FCPR, SCI/SCPI, actions non cotées).

D.1.2. Placements au 31/12/2017

Placements	Montant S2 2017 (en M€)	Montant S1 2017 (en M€)	Dif. S2/S1 2017	Montant S2 2016 (en M€)	Montant S1 2016 (en M€)	Dif. S2/S1 2016
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	5,1	1,2	3,9	4,5	1,2	3,4
Détention dans les entreprises liées y compris participations	15,2	3,8	11,3	14,1	3,8	10,2
Actions	0,2	0,1	0,1	0,8	0,5	0,3
Obligations souveraines	3121,4	2373,3	748,2	3 018,50	2 225,70	792,8
Obligations d'entreprises	3587,7	3209,7	378,0	3 703,80	3 280,70	423,2
Titres structurés	116,8	104,3	12,4	118,2	104,3	13,9
Fonds d'investissement	1417,4	1238,1	179,4	1 378,50	1 259,00	119,4
Actifs des contrats en UC	35,5	35,5	0,0	34,6	34,6	0
Prêts et avance sur police	11,6	11,6	0,0	18,4	18,4	0
Créances pour dépôts espèces auprès des cédantes	570,0	570,0	0,0	534,2	534,2	0
Total	8 880,86	7 547,62	1 333,24	8 825,70	7 462,50	1 363,20

La différence entre la valorisation des placements en norme S2 par rapport aux comptes sociaux de MUTEX représente un gain de 1 333,2 M€.

D.1.3. Modélisation des actifs

L'ensemble des actifs a été modélisé en date du 31/12/2017 hors les actifs adossant les contrats en unité de comptes non modélisés.

Approche en transparence

Pour les OPCVM « cotés », 94% du portefeuille a été décomposé en ligne à ligne d'actifs élémentaires. L'effort de transparençisation a été réalisé jusqu'à un niveau de détention 3 pour les fonds de fonds. Les OPCVM non transparençisables ont bénéficié d'une macro-transparençisation encore appelée approche par agrégat (data groupings) consistant à définir des poches d'allocation par macro classe de risque (risque actions, risque de taux, risque de spread, etc...).

Parmi les OPCVM « non cotés », 69% ont été transparisés.

Au total, le taux de transparisation en ligne à ligne atteint 86% de la poche OPCVM au 31/12/2017.

Les OPCVM traités par agrégat représentent 2,4% des actifs totaux, soit un pourcentage bien inférieur à la limite autorisée de 20% des actifs totaux.

Les travaux engagés depuis le 1er Janvier 2013 avec les sociétés de gestion d'actifs ont permis de faire remonter des inventaires transparisés au format de place «Tripartite». La classification des titres a été revue et se fonde désormais sur le code CIC (Complementary Identification Code) pour l'ensemble des actifs détenus par MUTEX.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1. Généralités

D.2.1.1. Engagements techniques au 31/12/2017

Au 31/12/2017, le niveau des provisions techniques en vision S1 atteint 7 327,7M€.

Avant transitoire provision, les provisions techniques S2 s'élèvent à 7896,3 M€ sans marge de risque et 8 230,6 M€ après marge de risque.

Après transitoire provision le niveau des engagements S2 (y compris marge de risque) est de 7 719,3 M€.

Lob	Nom des Lob	S1	S2 avant transitoire	S2 après transitoire
1	Medical expense insurance [direct business]	109,8	137,6	137,6
2	Income protection insurance [direct business]	874,7	878,0	878,0
13	Medical expense insurance [accepted proportional reinsurance]	166,4	206,4	206,4
14	Income protection insurance [accepted proportional reinsurance]	14,8	19,6	19,6
29	Insurance with profit participation	433,9	433,9	433,9
30	Unit-linked or index-linked	3 750,8	4 500,1	4 001,9
31	Other life	35,9	35,9	35,9
32	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	480,9	423,4	423,4
33	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	968,4	1 030,6	1 030,6
35	Health reinsurance	25,6	27,4	27,4
36	Health SLT	466,6	537,7	524,7
TOTAL		7 327,7	8 230,6	7 719,3

D.2.1.2. Périmètre de modélisation

Le taux de modélisation est de 91% des provisions techniques en date du 31/12/2017. Le périmètre non modélisé est majoritairement composé de contrats dépendance fortement réassurés (taux de cession compris entre 80% et 85%) par des réassureurs disposant d'une bonne qualité de notation, ainsi que de contrats en unités de compte pour lesquels le risque d'évaluation des actifs est supporté par les assurés (MUTEX garantit uniquement la garantie « plancher » en cas de décès). Pour l'ensemble des contrats non modélisés, il est supposé que les provisions économiques dites « Best Estimate » sont égales aux provisions sociales S1.

D.2.2. Principe de valorisation des provisions « Best Estimate»

D.2.2.1. Best Estimate déterministe

Le « Best Estimate » prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie (entrants et sortants) nécessaires pour faire face aux engagements pendant toute la durée de ces engagements. Les flux de trésorerie projetés comprennent ainsi notamment :

- Les paiements aux bénéficiaires (intégrant la politique de taux servis sur l'Epargne/Retraite et la revalorisation des garanties de prévoyance) ;
- Les frais correspondants au règlement des prestations et à l'administration des contrats (les frais directs ainsi que les frais faisant l'objet d'une allocation doivent être retenus, cf. ci-après) ;
- Les commissions de gestion/commercialisation ;
- Les commissions de réassurance ;
- Les primes.

D.2.2.2. Valorisation des coûts d'option

Le calcul des provisions « Best Estimate » tient compte de la valeur des options et garanties financières. Le périmètre d'évaluation des coûts d'options intègre les options liées à la présence de Taux Minimum Garanti (TMG) et de clauses de participation aux bénéfices ainsi que de rachats dynamiques. La prise en compte de la valeur temps des options financières (TVFOG) est effectuée via des calculs stochastiques.

Plus précisément, la valeur temps des options et garanties financières correspond à l'écart entre :

- Les provisions « Best Estimate » déterministes calculées sur 40 ans et dans un environnement financier prospectif extrapolé de la courbe des taux sans risque ;
- Et la moyenne des provisions « Best Estimate » calculées sur les 1 000 scénarios financiers stochastiques.

D.2.3. Evaluation

D.2.3.1. Périmètre Macro lob Life UC

Périmètre	Lob	Provisions techniques S1	BE après transitoire provision* et hors marge de risque	ratio BE /PT
Décès Toutes Causes	32	343,0	278,2	81,1%
Décès Toutes Causes	36	16,0	16,6	103,3%
Total Décès Toutes Causes		359,0	294,8	82,1%
Epargne Retraite	30	3 489,6	3 627,2	103,9%
Epargne Retraite	31	35,9	35,9	100,0%
Epargne Retraite	36	427,0	484,9	113,6%
Total Epargne Retraite		3 952,5	4 148,0	104,9%
PPA	30	261,2	258,1	98,8%
PPA	32	1,1	1,1	95,4%
PPA	36	0,0	0,0	189,6%
Total PPA		262,3	259,2	98,8%
Rente Conjoint	32	92,8	95,4	102,8%
Rente Conjoint	36	3,0	2,2	75,7%
Total Rente Conjoint		95,8	97,6	101,9%
Rente Education	32	44,0	37,5	85,3%
Rente Education	36	20,6	19,9	96,8%
Total Rente Education		64,5	57,4	88,9%
Total LIFE		4 734,1	4 857,0	102,6%

*: y compris transitoire PT

Mesures transitoires

Les mesures transitoires utilisées dans les calculs S2 sur la macro lob Vie et UC au 31/12/2017 sont les suivantes:

- La correction pour volatilité (15 M€) ;
- La transitoire provision sur le périmètre Epargne (511 M€).

Analyse du passage de S1 à S2

L'analyse du tableau ci-dessus met en exergue 2 segments d'activité présentant 2 profils d'écart entre les provisions économiques et les provisions comptables distincts :

- Segment Epargne/Retraite/PPA

Ce segment d'activité présente un niveau de provisions économiques supérieures aux provisions comptables S1, s'expliquant par les effets suivants :

- L'actualisation des prestations futures à des taux inférieurs aux taux techniques utilisés dans l'évaluation des provisions comptables (en particulier sur le portefeuille Epargne) augmentant d'environ 7% les provisions techniques ;
- La participation aux bénéfices futurs au-delà des taux minimums garantis augmentant d'environ 5% les provisions techniques ;
- Le coût des options et garanties financières augmentant d'environ 5% les provisions techniques ;
- La transitoire provision sur le périmètre Epargne venant limiter les effets ci-dessus de l'ordre de 12%.

D.2.3.2. Périmètre Macro Santé SLT et non SLT :

Périmètre	Lob	Provisions techniques S1	BE hors marge de risque	ratio BE /PT
Complément Retraite	2	10,1	10,1	100,0%
Complément Retraite	33	11,2	10,7	96,4%
Total Complément Retraite		21,3	20,9	98,1%
Décès Accidentel	14	0,5	0,6	128,7%
Décès Accidentel	2	6,9	-1,2	-17,9%
Total Décès Accidentel		7,4	-0,6	-8,7%
Dépendance	29	433,9	433,9	100,0%
Dépendance	33	58,1	58,1	100,0%
Total Dépendance		492,1	492,1	100,0%
Exonération	2	9,1	8,8	97,1%
Total Exonération		9,1	8,8	97,1%
Arrêt de travail	14	14,3	16,3	114,1%
Arrêt de travail	2	848,5	742,7	87,5%
Arrêt de travail	33	899,1	939,6	104,5%
Arrêt de travail	35	25,6	26,7	104,5%
Total Arrêt de travail		1 787,5	1 725,4	96,5%
Maladie	1	109,8	118,6	108,0%
Maladie	13	166,4	177,9	107,0%
Total Maladie		276,2	296,6	107,4%
Total HNSLT		1 165,6	1 073,9	92,1%
Total HSLT		1 427,9	1 469,1	102,9%

Mesures transitoires

La mesure transitoire utilisée dans les calculs S2 santé similaire ou non à la vie au 31/12/2017 est uniquement la correction pour volatilité (0,2 M€).

Analyse du passage de S1 à S2

En Arrêt de travail, l'écart entre les provisions techniques S1 et S2 s'explique par des effets négatifs :

- Projection de frais en norme S2 supérieurs aux chargements inclus dans les provisions techniques S1 augmentant d'environ 2% les provisions techniques ;
- Prise en compte du BE de primes pour lequel sur ces garanties le cumul des marges technique et de gestion est négatif augmentant d'environ 1% les provisions techniques.

Compensé en partie par des effets positifs :

- Dégagement dans les projections S2 des marges techniques incluses dans les provisions sociales diminuant d'environ 5% les provisions techniques;
- Passage du taux technique réglementaire, à la courbe des taux EIOPA (taux EIOPA actuariellement plus élevé sur l'invalidité en cours et en attente que le taux réglementaire 2017 : 0,5%) diminuant d'environ 2% les provisions techniques.

En Santé, l'augmentation des provisions techniques liée au passage en norme S2 s'explique par:

- La projection de frais en norme S2 augmentant d'environ 4% les provisions techniques ;
- Prise en compte du BE de primes pour lequel sur ces garanties le cumul des marges technique et de gestion est négatif augmentant d'environ 3% les provisions techniques.

Les garanties Dépendance, Exonération et complément retraite font parties du périmètre non modélisé pour lequel, les provisions techniques S1 sont conservées en norme S2.

D.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Le tableau ci-dessous synthétise les différences entre les méthodes de valorisation des normes comptables françaises et les méthodes de valorisation de Solvabilité 2 pour les principaux éléments de l'actif et du passif (autres que les placements et les provisions techniques décrits en D.1 et D.2).

Thème	Principes Bilan statutaire	Principes Bilan prudentiel	Application Mutex Solvabilité 2
Incorporels	Comptabilisation au coût d'acquisition + amortissement	Non reconnu	Valorisé à zéro
Créances	Comptabilisation du nominal + dépréciations	JV selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Impôt Différés	Non comptabilisé	Comptabilisé selon les principes d'IAS 12	Non comptabilisé dans le cas d'un IDA en situation nette et comptabilisé dans le cas d'un IDP en situation nette
Capitaux Propres		Absent du Bilan S2	Réserve de réconciliation
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	Comptabilisation du nominal	JV selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire retraitée des traités non renouvelés
Dettes et Trésorerie	Comptabilisation du nominal	JV selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Dettes subordonnés	Comptabilisation du nominal	JV hors effet du risque de crédit propre	Valorisation interne des TS Le niveau de spread servant à l'évaluation est figé au niveau de spread à l'émission des titres

D.3.1. Valorisation des impôts différés

On constate des impôts différés sur :

- Les différences entre la valeur S2 d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale ;
- Les décalages temporaires entre le résultat S2 et le résultat fiscal ;
- Les déficits fiscaux reportables.

Au 31/12/2017, MUTEX présente une position d'impôts différés négative qualifiée de «passif net». Cette position nette est la résultante du solde entre les impôts différés actif - IDA (207,1M€) et les impôts différés passif - IDP (432,5M€) calculés poste par poste dans le bilan prudentiel (Cf. état S.02.01.02).

Cet impôt différé passif net de 225,4 M€ résulte principalement de la mise en œuvre de la mesure transitoire sur les provisions techniques Epargne qui fait baisser l'impôt différé actif de 176 M€. Sans cette mesure transitoire provision, l'impôt différé passif net de MUTEX aurait été de 49,4 M€.

D.3.2. Dettes pour dépôts espèces

Les dettes pour dépôts espèces s'élèvent à 345,1 M€ au 31/12/2017. Contrairement à 2016, aucun retraitement n'a été effectué puisque l'ensemble des traités ont été renouvelés.

D.3.3. Valorisation des dettes subordonnées

La méthodologie retenue pour la valorisation du TSDI de 1,3 M€ détenu par MUTEX est la suivante :

- Définition de la maturité de remboursement des titres subordonnés : maturité de remboursement fixée à 2025 pour le TSDI (maturité correspondant à la fin de la période relative aux mesures transitoires) ;
- Calcul du spread implicite en date d'émission de l'instrument ;

- Calcul de la valeur de marché au 31/12/2017 par actualisation des flux futurs probables à la courbe des taux sans risque (hors correction pour volatilité) rehaussée du spread implicite préalablement évalué.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1. Actif net au 31/12/2017

L'actif net correspond à la différence entre la valeur des actifs et la valeur des passifs évaluée conformément aux méthodes exposées au chapitre D. De manière analytique, l'actif net se décompose comme suit :

Actif net Solvabilité 2	2017
Capital social	37,3
Primes liées au capital social	269,4
Réserve de réconciliation	1 168,8
Total	1 475,5

L'actif net est composé à 21% par les fonds propres sociaux (capital social et primes d'émission) et pour près de 79% par les éléments constitutifs de la réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation se décompose de la façon suivante :

Réserve de réconciliation	2017	2016
Annulation des actifs incorporels	-1,1	-1,5
Report à nouveau	15,2	-5,8
Résultat	26,3	27,8
Coût évaluation de la dette subordonnée (Vnc - Vm)	0,0	0
Coût évaluation de la dette pour dépôts (Vnc - Vm)	0,0	162,1
IDP nets	-225,4	-197,9
Richesse actifs de placement (Vm - Vnc)	1333,2	1 363,2
Réserve de capitalisation	420,7	424,7
BE-PT cédées	-8,6	-185,4
PT-BE brutes	-391,7	-517,3
Total	1 168,7	1 069,9

L'impact de la mise en œuvre de la mesure transitoire provisions sur le périmètre Epargne représente une amélioration de la réserve de réconciliation de 335,2 M€ qui se décompose comme suit :

- +511,2 M€ de « Best Estimate » bruts (pas d'effet réassurance sur ce périmètre) ;
- -176 M€ d'impôts différés actif.

En dehors des effets de cette mesure transitoire, la réserve de réconciliation est composée à 36% de la réserve de capitalisation et l'autre part de cette réserve provient des différences de valorisation S1/S2 (60%).

E.1.2. Fonds propres éligibles au 31/12/2017

Le montant des fonds propres éligibles au 31/12/2017 s'élève à 1 476,7 M€ répartis à hauteur de 1 475,4 M€ en Tier 1 et 1,3 M€ (dettes subordonnées) en Tier 1 restreint. Le poids marginal du Tier 1 restreint dans les fonds propres ne déclenche aucun seuil d'écêtement de telle sorte que les fonds propres éligibles à la couverture de la charge en capital sont égaux au fonds propres disponibles.

	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3	Total
Fonds Propres de Base	1 475,4	1,3	0,0	0,0	1 476,7
Capital Social	37,3	0	0	0	37,3
Primes liées au capital social	269,4	0	0	0	269,4
Réserve de réconciliation	1 168,7	0	0	0	1 168,7
Dettes subordonnées	0	1,3	0	0	1,3
Fonds Propres Auxiliaires	0	0	0	0	0
Fonds propres disponibles	1 475,4	1,3	0,0	0,0	1 476,7
<i>Écêtements</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Fonds propres éligibles	1 475,4	1,3	0,0	0,0	1 476,7

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1. Méthodologie d'évaluation des SCR

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) est calculé selon la formule standard. Au 31/12/2017 il représente 739.9 M€.

	Avant absorption	Après absorption
Risque de Marché	644,9	391,9
Risque de défaut de contreparties	57,7	57,7
Risque de souscription vie	248,5	136,8
Risque de souscription Santé	429,2	429,1
Risque de souscription Non-vie		
Risque sur les incorporels	0,0	0,0

Avant absorption par les provisions techniques et avant diversification, le risque de marché est le module de risque le plus élevé (45%) suivi du risque de souscription Santé (30%).

Après absorption par les provisions techniques et avant diversification, le risque de souscription devient prépondérant (40%) tandis que le risque de marché, bien absorbé par le mécanisme de participations aux bénéfices, recule à 36%.

E.2.2. Risque de marché

L'évaluation de la charge en capital au titre des risques de marché est effectuée par approche simulatoire à partir des chocs du règlement délégué (hormis pour le risque de concentration évalué par formule fermée).

E.2.2.1. SCR Action

en M€		31/12/2017		
		PB figée	PB dynamique	Coeff absorption
Risque actions		265,4	130,3	50,9%
	Type 1	233,2	111,8	52,1%
	Type 2	41,0	23,4	42,9%
	Type 3	0,0	0,0	100,0%

La hausse de la valeur de marché des actions, le lissage de la mesure transitoire et la hausse importante de l'ajustement symétrique expliquent la hausse du SCR action avant absorption.

L'objectif de MUTEX est de maintenir voire de réduire le SCR actions en diminuant la taille de la poche actions.

E.2.2.2. SCR Taux

en M€		31/12/2017		
		PB figée	PB dynamique	Coeff absorption
Risque de taux d'intérêt		53,0	53,0	0,0%
	Hausse	53,0	53,0	0,0%
	Baisse	68,2	0,0	100,0%

Comme au 31/12/2016, le SCR de taux reste porté par le risque de hausse des taux et est en baisse de 8 M€.

MUTEX souhaite réduire légèrement la sensibilité de l'actif pour améliorer l'adossé avec le passif.

E.2.2.3. SCR de spread

en M€		31/12/2017		
		PB figée	PB dynamique	Coeff absorption
Risque de spread		352,8	228,2	35,3%

Le risque de marché est essentiellement porté par le SCR de spread (51% avant absorption), le portefeuille obligataire étant composé de 53% d'obligations corporate.

La politique d'investissement de MUTEX prévoit une diversification des investissements en obligations souveraines et en obligations d'entreprises en matière d'exposition (en pourcentage de la

valeur de marché) par maturité et notation, traduite opérationnellement par la formalisation de mandats de gestion.

E.2.3. Risque de contrepartie

La charge en capital résultant de l'évaluation des risques de contrepartie porte sur les typologies d'exposition suivantes :

Risques de Type 1 : Les expositions au risque de type 1 ont été ventilées nominativement par contreparties et sont générées par :

- Les créances vis à vis de contreparties bancaires ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance en cession et en acceptation ;
- Les provisions techniques S2 cédées nettes de la valeur prudente des collatéraux, pour les expositions aux défauts des réassureurs.

Risques de Type 2 : Ces expositions correspondent aux risques générés par divers créances assurés/intermédiaires pour lesquelles les contreparties sont considérées comme non identifiables et diversifiables. Ces créances sont constituées pour l'essentiel des créances nées d'opérations directes, de créances fournisseurs et de créances vis-à-vis d'organismes publics.

<i>en M€</i>	31/12/2017
Risque de contrepartie	57,7
<i>Type 1</i>	8,3
<i>Type 2</i>	51,2

E.2.4. Risque de souscription

L'évaluation de la charge en capital au titre des risques de souscription vie (LIFE) et santé similaire à la vie (HSLT) est effectuée par approche simulateur à partir des chocs des spécifications techniques. Seul le risque catastrophe vie a été évalué par formule fermée sur la base des simplifications prévues par les spécifications techniques du 30/04/2014 (SCR.7.82. et SCR.7.83.). Le risque de souscription santé non similaire à la vie (NSLT) est calculé par approche de type formule fermée.

Aucun paramètre spécifique (USP) à l'entité MUTEX n'a été utilisé dans le calibrage des chocs de souscription.

<i>en M€</i>	31/12/2017
Risque de souscription vie	136,8
Risque de souscription santé	429,1
<i>Santé SLT - risque de souscription</i>	92,9
<i>Santé non-SLT</i>	366,0
<i>Santé CAT</i>	29,1

La baisse du SCR de Santé non-SLT par rapport à 2016 s'explique par la non prise en compte du Best Estimate de la Provision d'Egalisation dans l'assiette des réserves.

E.2.5. Capacité d'absorption

E.2.5.1. Mesure de la capacité d'absorption

Les SCR ont été calculés bruts et nets d'absorption par la participation aux bénéficiaires. Il a été vérifié que la capacité d'absorption des chocs par la participation aux bénéficiaires (mesurée comme la différence entre le SCR brut et net de participation aux bénéficiaires) n'excédait pas la valorisation de la participation discrétionnaire. Cette dernière a été calculée comme la différence entre le « Best Estimate » et le « Best Estimate » garanti.

Aucune capacité d'absorption n'a été prise en compte pour le risque de concentration.

L'absorption du BSCR est de 26.4% en 2016, contre 28.3% en 2015, et est principalement portée par l'absorption du risque de marché.

Le profil de MUTEX (l'Epargne/Retraite représente plus de 60% des provisions techniques) permet d'absorber une partie importante des différents chocs grâce au mécanisme de participation aux bénéficiaires.

E.2.5.2. Ajustement par l'impôt du BSCR

Avant prise en compte des impôts différés, le SCR s'établit à 789,2 M€.

Avant application de la mesure transitoire sur les provisions techniques Epargne, MUTEX est en situation d'impôts différés de passif nets à hauteur de 49,4 M€, contre 9,3 M€ en 2015.

Ce montant permet d'absorber une partie du SCR qui s'établit, in fine, à 739,9 M€ (les impôts différés permettant de diminuer le SCR sont les impôts différés hors mesure transitoire sur les provisions techniques, celle-ci ne s'appliquant qu'aux éléments du bilan prudentiel).

E.2.6. Minimum de Capital Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) a été évalué en conformité avec le règlement délégué. Les planchers (cf. Minimum de Capital Requis Absolu) ont été appliqués séparément en Vie et en Non Vie conformément aux articles MCR.16 et MCR.21.

Le MCR est de 332.9 M€ en 2016, contre 337.6 M€ en 2015, et est égal à 45% du SCR.

ANNEXES

BILAN PRUDENTIEL(S.02.01.02)

Actif

En M€

Actifs		Valeur
		Solvabilité II
		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,0
Actifs d'impôts différés	R0040	207,1
Excédent du régime de retraite	R0050	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	2,0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	8 263,7
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	5,1
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	15,2
Actions	R0100	0,2
Actions – cotées	R0110	0,0
Actions – non cotées	R0120	0,2
Obligations	R0130	6 825,9
Obligations d'État	R0140	3 121,4
Obligations d'entreprise	R0150	3 587,7
Titres structurés	R0160	116,8
Titres garantis	R0170	0,0
Organismes de placement collectif	R0180	1 417,4
Produits dérivés	R0190	0,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0,0
Autres investissements	R0210	0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	35,5
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	11,6
Avances sur police	R0240	1,4
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,3
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	9,9
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	772,9
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	135,6
Non-vie hors santé	R0290	0,0
Santé similaire à la non-vie	R0300	135,6
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	637,4
Santé similaire à la vie	R0320	469,7
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	167,7
Vie UC et indexés	R0340	0,0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	570,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	361,0
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	47,2
Autres créances (hors assurance)	R0380	43,6
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	26,9
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,0
Total de l'actif	R0500	10 341,6

Passif

En M€

Passifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 241,6
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,0
Meilleure estimation	R0540	0,0
Marge de risque	R0550	0,0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 241,6
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,0
Meilleure estimation	R0580	1 073,9
Marge de risque	R0590	167,7
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 441,8
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 491,8
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,0
Meilleure estimation	R0630	1 469,1
Marge de risque	R0640	22,7
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 950,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,0
Meilleure estimation	R0670	4 821,1
Marge de risque	R0680	128,9
Provisions techniques UC et indexés	R0690	35,9
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,0
Meilleure estimation	R0710	35,9
Marge de risque	R0720	0,0
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2,6
Provisions pour retraite	R0760	0,0
Dépôts des réassureurs	R0770	345,1
Passifs d'impôts différés	R0780	432,5
Produits dérivés	R0790	0,0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	107,3
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	162,5
Autres dettes (hors assurance)	R0840	95,5
Passifs subordonnés	R0850	1,3
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1,3
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,0
Total du passif	R0900	8 866,2
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 475,4

PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (S.05.01.02)

Non Vie

En M€

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes émises				
Brut – assurance directe	R0110	87,0	415,6	502,6
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	116,3	8,3	124,6
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	55,0	67,6	122,6
Net	R0200	148,3	356,3	504,5
Primes acquises				
Brut – assurance directe	R0210	87,0	416,6	503,7
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	116,3	8,3	124,6
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	55,0	67,6	122,6
Net	R0300	148,3	357,3	505,6
Charge des sinistres				
Brut – assurance directe	R0310	78,1	182,0	260,1
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	177,4	6,6	184,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340	102,8	32,9	135,7
Net	R0400	152,7	155,7	308,4
Variation des autres provisions techniques				
Brut – assurance directe	R0410	-1,5	-2,6	-4,1
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-74,5	2,4	-72,1
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440	-56,6	-16,2	-72,9
Net	R0500	-19,3	16,0	-3,3
Dépenses engagées	R0550	24,7	51,0	75,7
Autres dépenses	R1200			-3,7
Total des dépenses	R1300			72,0

Vie

En M€

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie			Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0270	C0280	C0300		
Primes émises										
Brut	43,1	105,9	1,3	172,3	0,0	0,0	50,3	372,9		
Part des réassureurs	33,7	-0,6	0,0	43,5	3,6	0,0	0,0	80,1		
Net	9,4	106,5	1,3	128,9	-3,6	0,0	50,3	292,8		
Primes acquises										
Brut	43,2	105,9	1,3	172,3	0,0	0,0	50,3	373,0		
Part des réassureurs	33,7	-0,6	0,0	43,5	3,6	0,0	0,0	80,1		
Net	9,5	106,5	1,3	128,9	-3,6	0,0	50,3	292,9		
Charge des sinistres										
Brut	15,3	218,3	1,9	132,3	141,9	4,0	22,8	536,6		
Part des réassureurs	6,2	1,1	0,0	87,7	92,4	0,0	0,0	187,4		
Net	9,1	217,3	1,9	44,6	49,5	4,0	22,8	349,2		
Variation des autres provisions techniques										
Brut	23,2	-22,8	-1,8	11,4	71,5	-4,6	29,8	106,6		
Part des réassureurs	23,5	-0,5	0,0	-41,0	-51,0	0,0	0,0	-69,0		
Net	-0,4	-22,3	-1,8	52,4	122,5	-4,6	29,8	175,6		
Dépenses engagées	-0,4	31,4	0,4	26,0	20,1	0,0	1,3	79,0		
Autres dépenses								-11,9		
Total des dépenses								67,0		

PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR PAYS (S.05.02.01)

Non Vie

En M€

		Pays d'origine	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0070
	R0010	 	
		C0080	C0140
Primes émises		 	
Brut – assurance directe	R0110	502,6	502,6
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	124,6	124,6
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		0,0
Part des réassureurs	R0140	122,6	122,6
Net	R0200	504,5	504,5
Primes acquises		 	
Brut – assurance directe	R0210	503,7	503,7
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	124,6	124,6
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		0,0
Part des réassureurs	R0240	122,6	122,6
Net	R0300	505,6	505,6
Charge des sinistres		 	
Brut – assurance directe	R0310	260,1	260,1
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	184,0	184,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		0,0
Part des réassureurs	R0340	135,7	135,7
Net	R0400	308,4	308,4
Variation des autres provisions techniques		 	
Brut – assurance directe	R0410	-4,1	-4,1
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-72,1	-72,1
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		0,0
Part des réassureurs	R0440	-72,9	-72,9
Net	R0500	-3,3	-3,3
Dépenses engagées	R0550	75,7	75,7
Autres dépenses	R1200	 	-3,7
Total des dépenses	R1300		72,0

Vie

En M€

		Pays d'origine	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0210
	R1400		
		C0220	C0280
Primes émises			
Brut	R1410	372,9	372,9
Part des réassureurs	R1420	80,1	80,1
Net	R1500	292,8	292,8
Primes acquises			
Brut	R1510	373,0	373,0
Part des réassureurs	R1520	80,1	80,1
Net	R1600	292,9	292,9
Charge des sinistres			
Brut	R1610	536,6	536,6
Part des réassureurs	R1620	187,4	187,4
Net	R1700	349,2	349,2
Variation des autres provisions techniques			
Brut	R1710	106,6	106,6
Part des réassureurs	R1720	-69,0	-69,0
Net	R1800	175,6	175,6
Dépenses engagées	R1900	79,0	79,0
Autres dépenses	R2500		-11,9
Total des dépenses	R2600		67,0

PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (S.12.01.02)

En M€

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance		Rassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)				
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150			C0160	C0170	C0180	C0190
Provisions techniques calculées comme un tout																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	4 415,2		35,9			411,1	0,1		491,0	5 353,3		433,9		1 085,5	26,7	1 459,1
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	20,6		0,0			147,1	0,0		0,0	167,7		338,8		130,9	0,0	469,7
Marge de risque	4 394,6		35,9			2 63,9	0,1		491,0	5 185,5		95,1		877,6	26,7	999,5
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	122,2	0,0			6,2				15,5	143,8	6,2			15,8	0,1	22,7
Provisions techniques calculées comme un tout																
Meilleure estimation	-483,3		0,0			0,0			-13,0	-496,3		0,0		0,0	0,0	0,0
Marge de risque	-14,5	0,0	0,0		0,0				-0,4	-14,9	0,0			0,0	0,0	0,0
Provisions techniques – Total	4 039,6	35,9			417,3				493,1	4 985,9	440,6			1 024,3	26,9	1 491,8

PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE (S.17.01.02)

En M€

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut	R0060	8,1	14,2	22,2
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-0,7	-0,3	-1,0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	8,7	14,5	23,2
Provisions pour sinistres				
Brut	R0160	288,5	763,2	1 051,7
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	76,4	60,2	136,6
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	212,1	703,0	915,1
Total meilleure estimation – brut	R0260	296,6	777,4	1 073,9
Total meilleure estimation – net	R0270	220,9	717,5	938,4
Marge de risque	R0280	11,9	155,8	167,7
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290			
Meilleure estimation	R0300			
Marge de risque	R0310			
Provisions techniques – Total				
Provisions techniques – Total	R0320	308,4	933,2	1 241,6
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	75,7	59,9	135,6
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	232,7	873,3	1 106,1

SINISTRES EN NON VIE (S.19.01.21)

En M€

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)		Année de développement										Somme des années (cumulés) C0180
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Année		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
N-9	R0160	46,4	48,6	19,2	5,5	1,5	0,5	0,1	0,2	0,0	-0,0	
N-8	R0170	37,5	50,9	17,5	6,2	2,1	-1,4	0,1	-0,7	0,1		121,9
N-7	R0180	38,5	49,0	17,9	5,5	2,6	0,7	0,4	1,2			112,7
N-6	R0190	39,5	52,1	18,0	9,7	2,1	-0,4	0,0				115,7
N-5	R0200	45,0	60,7	55,2	7,1	2,4	0,4					121,0
N-4	R0210	47,3	127,7	45,2	8,1	1,2						170,9
N-3	R0220	99,6	322,9	31,6	97,3							229,5
N-2	R0230	269,6	163,4	40,4								551,4
N-1	R0240	278,1	153,2									473,4
N	R0250	25,0										431,4
	Total											2 352,8

Pour l'année en cours		C0170
R0160		-0,0
R0170		0,1
R0180		1,2
R0190		0,0
R0200		0,4
R0210		1,2
R0220		97,3
R0230		40,4
R0240		153,2
R0250		25,0
R0260		319,0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)		Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Année		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
N-9	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	2,8	
N-8	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,8	3,8	2,8	
N-7	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,8	11,9	3,2		
N-6	R0190	0,0	0,0	0,0	0,0	17,0	14,2	6,3				
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	42,9	27,6	16,9					
N-4	R0210	0,0	0,0	95,4	46,2	18,8						
N-3	R0220	0,0	190,7	106,8	46,1							
N-2	R0230	405,1	191,5	114,7								
N-1	R0240	401,3	233,7									
N	R0250	481,0										
	Total											885,4

IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES (S.22.01.21)

En M€

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires				
			Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 719,3	511,2	0,0	14,8	0,0
Fonds propres de base	R0020	1 476,7	-335,2	0,0	-14,8	0,0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 476,7	-335,2	0,0	-14,8	0,0
Capital de solvabilité requis	R0090	739,9	0,0	0,0	11,9	0,0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 476,7	-335,2	0,0	-14,8	0,0
Minimum de capital requis	R0110	332,9	0,0	0,0	5,3	0,0

FONDS PROPRES (S.23.01.01)

En M€

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	37,3	37,3			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	269,4	269,4			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0,0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,0				
Fonds excédentaires	R0070	0,0				
Actions de préférence	R0090	0,0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,0				
Réserve de réconciliation	R0130	1 168,7	1 168,7			
Passifs subordonnés	R0140	1,3		1,3		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 476,7	1 475,4	1,3	0,0	0,0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0				
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 476,7	1 475,4	1,3	0,0	0,0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 476,7	1 475,4	1,3	0,0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 476,7	1 475,4	1,3	0,0	0,0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 476,7	1 475,4	1,3	0,0	
Capital de solvabilité requis	R0580	739,9				
Minimum de capital requis	R0600	332,9				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,00				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,44				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 475,4
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	306,7
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	1 168,7
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	42,1
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	15,2
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	57,3

CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – FORMULE STANDARD (S.25.01.21)

En M€

		Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0040	C0050
Risque de marché	R0010	644,9	0,0
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	57,7	0,0
Risque de souscription en vie	R0030	248,5	0,0
Risque de souscription en santé	R0040	429,2	0,0
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,0	0,0
Diversification	R0060	-392,8	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	987,5	
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100	
Risque opérationnel	R0130	62,9	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-261,2	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-49,4	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,0	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	739,9	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,0	
Capital de solvabilité requis	R0220	739,9	
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0,0	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	739,9	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0,0	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,0	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0,0	

MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES MIXTES (S.28.02.01.)

En M€

		Activités en non-vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(NL,NL)				
		C0010	C0020	Activités en non-vie		Activités en vie	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	139,8	0,0	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	220,9	54,0	0,0	0,0		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	717,5	387,5	0,0	0,0		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,0	0,0	0,0	0,0		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,0	0,0	0,0	0,0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,0	0,0	0,0	0,0		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,0	0,0	0,0	0,0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,0	0,0	0,0	0,0		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,0	0,0	0,0	0,0		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0		

		Activités en non-vie Résultat MCR _(L,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(L,L)				
		C0070	C0080	Activités en non-vie		Activités en vie	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0,0	213,8	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0,0		4 379,6			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,0		464,5			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,0		35,9			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,0		1 304,8			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			0,0		68 872,9	

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	353,6
Capital de solvabilité requis	R0310	739,9
Plafond du MCR	R0320	332,9
Plancher du MCR	R0330	185,0
MCR combiné	R0340	332,9
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	5,4
Minimum de capital requis	R0400	332,9

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie C0140	Activités en vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	139,8	213,8
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	292,6	447,3
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	131,7	201,3
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	73,2	111,8
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	131,7	201,3
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2,2	3,2
Montant notionnel du MCR	R0560	131,7	201,3